



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droit communautaire

Question écrite n° 74721

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui donner sa position sur le projet de code civil européen lancé par la Commission européenne et mené par un groupe de travail dirigé par Christian von Bar.

Texte de la réponse

Ni la France ni le Conseil de l'Union européenne, n'ont approuvé le principe d'un code civil européen, optionnel ou contraignant, sur la base des travaux du professeur Von Bar. Le Conseil européen de décembre 2004 a adopté des conclusions sur le programme de La Haye qui se bornent à demander à la Commission d'élaborer des « conditions types » de droit des contrats, de façon à disposer d'une boîte à outils. Le Conseil compétitivité du 29 novembre 2005 a exclu la possibilité d'un code civil européen. Un réseau de professionnels et d'universitaires a été créé pour favoriser une large concertation sur « le droit européen des contrats » dans le cadre du mandat ci-dessus défini. De nombreux Français participent à ces échanges, qui font l'objet de comptes rendus réguliers de la Commission aux États membres. Les délégations nationales sont également invitées à s'exprimer dans le cadre de réunions spécifiques. Depuis le début de l'année 2006, les documents produits par le groupe d'universitaires présidé par M. Von Bar ne sont plus à l'ordre du jour de ces réunions. En effet, aucune décision n'a été prise à ce jour en collège des Commissaires en vue de l'élaboration de propositions de directive ou de règlement qui iraient au-delà de la révision de l'acquis en matière de consommation. La Commission organise en revanche des travaux à un rythme accéléré sur la révision de l'acquis en matière de droit de la consommation et publiera prochainement un livre vert sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74721

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9097

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12409